

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 30 Janvier 2017 à 18h 15**

Date de convocation : 24 Janvier 2017

Date d'affichage 03 Février 2017

**Etaient présents** : Serge BEJEAN. Philippe BLANCHARD. Patrick BOURGEOIS-REPUBLIQUE. Annick COTTET. Jean-Luc CROISERAT. Sophie FREBAULT. Virginia FUMEY. Nathalie GOUHOT. Chantal GUILLEMARD. Félix MACARD. Monique PROST. Michel RIGOULET. Christine RIOTTE. Gérald SEGUIN. David TETU.

**Absent(e)s excusé(e)s** : Patrice BON (procuration à Jean-Luc CROISERAT),  
Elisabeth JUGE (procuration à David TETU),  
Marie-Aude NIEL (procuration à Virginia FUMEY),  
Pascal HOFFMANN (procuration à Félix MACARD).

**Secrétaire** : Jean-Luc CROISERAT.

\* : \* : \* : \* : \*

Approbation du CR du conseil municipal du 05/12/2016.

A noter le point suivant ajouté :

- D13 : Avis sur demande d'exploitation carrière sur la commune d'AUTHUME par la Ste PERNOT :  
Avis Favorable

Pour le présent Conseil, le Maire sollicite l'autorisation de retirer le point D6 – Rapport SYDOM (déjà vu en CM du 05/12/2016) et d'ajouter le point suivant : organisation des astreintes.

Après accord, l'ordre du jour est le suivant :

- I. TRAVAUX ET ACQUISITIONS DIVERSES 2017**
  - a. Travaux et demandes de subventions DETR et FIPDR 2017**
    - i. Travaux aux Ecoles**
    - ii. Sécurité à l'Ecole**
    - iii. Remplacement des volets de la mairie**
    - iv. Construction d'une mini salle polyvalente**
  - b. Acquisition de matériel de désherbage alternatif : demande de subvention Agence de l'Eau**
  - c. Réalisation peinture murale sur bâtiment alambic**
- II. ECOLE – SORTIE SKI : DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE**
- III. REAMENAGEMENT DE 2 PRETS**
- IV. INSCRIPTION DES CHEMINS RURAUX AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES (PDIPR)**
- V. PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSE PAR UN ELU**
- VI. ORGANISATION DES ASTREINTES**
- VII. MARCHES CONTRACTES**
- VIII. DIVERS**
  - a) EDF : Motion de soutien contre la fermeture de la Boutique de Dole**
  - b) Mini salle polyvalente – Choix de l'architecte**

## Ia - TRAVAUX ET ACQUISITIONS DIVERSES 2017

Arrivée de Sophie FREBAULT à 18 h 28.

Le Maire présente les dossiers de travaux pour 2017 et les demandes de subvention au titre de la DETR et du FIPDR 2017

	ETABLISS°	POSTE DE TRAVX	Liste des travaux	Taux subvention	Montant HT	Montant TTC	Montant Subvention	Reste à charge Cme en TTC
Dossier DETR 2017	ECOLE PRIMAIRE	Portes	fond de couloir	40%	2091.00	2509.20	836.40	1672.80
			entrée droite		1786.00	2143.20	714.40	1428.80
			entrée gauche		1744.00	2092.80	697.60	1395.20
	ECOLE MATERNELLE	Bureau	peinture (mur + plafond)+sol		1247.96	1497.55	499.18	998.37
		Toilettes	peinture murs et plafond		637.70	765.24	255.08	510.16
		cuisine	peinture plafond		610.00	732.00	244.00	488.00
		Salle motricité	sol		7218.18	8661.82	2887.27	5774.55
					peinture murs et plafond	7811.92	9374.30	3124.77
<b>Total</b>				<b>23146.76</b>	<b>27776.11</b>	<b>9258.70</b>	<b>18517.41</b>	
Dossier DETR 2017	Mairie	VOLETS		40%	49721.00	59665.20	19888.40	39776.80
Dossier DETR 2017	MINI SALLE POLY	Maîtrise d'Œuvre Travaux		40%	17000.00	20400.00	6800.00	13600.00
					200000.00	240000.00	80000.00	160000.00
		<b>Total</b>	<b>217000.00</b>	<b>260400.00</b>	<b>86800.00</b>	<b>173600.00</b>		
Dossiers DETR 2017 et FIPDR 2017	ECOLE MATERNELLE	PROTECTION	clôture	40 % + 40 %	8270.00	9924.00	3308.00	6616.00
			film anti effraction fenêtres		565.00	678.00	226.00	452.00
			vidéosurveillance		3414.94	4097.93	1365.98	2731.95
			interphone		2514.00	3016.80	1005.60	2011.20
	<b>S/Total</b>				<b>14763.94</b>	<b>17716.73</b>	<b>5905.58</b>	<b>11811.15</b>
	ECOLE PRIMAIRE	PROTECTION	film anti effraction fenêtres	40 % + 40 %	1110.00	1332.00	444.00	888.00
			vidéosurveillance		7 191.90	8 630.28	2 876.76	5 753.52
			interphone		4279.00	5134.80	1711.60	3423.20
<b>s/total</b>				<b>12 580.90</b>	<b>15 097.08</b>	<b>5 032.36</b>	<b>10 064.72</b>	
<b>Total Ecole</b>				<b>27 344.84</b>	<b>32 813.81</b>	<b>10 937.94</b>	<b>21 875.87</b>	

## **Ib) Acquisition de matériel de désherbage alternatif : demande de subvention Agence de l'Eau**

L'Adjointe rappelle que les collectivités territoriales n'ont plus le droit d'utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces verts et de leurs voiries depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Elle rend compte des résultats de l'étude zéro pesticide engagée en 2016 par la FREDON sur notre commune, destinée à déterminer les modalités pratiques d'entretien alternatif et la priorisation d'investissement.

### **Le Conseil Municipal,**

Considérant les conclusions de l'enquête qui portent sur l'achat de matériel par la commune, subventionné par l'Agence de l'Eau

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **DECIDE** l'achat de :
  - désherbeur thermique professionnel charoflam 40 sur chariot 4 roues avec option security 910 €HT
  - une brosse de désherbage adaptable sur tracteur 2 400 €HT
  - une débroussailleuse Kawa et son kit de désherbage 485 €HT
  - divers outils de désherbage (binette, houe, serfouette, grattoir) 356 €HT
- **SOLLICITE** une subvention de 80 % de l'Agence de l'Eau et l'autorisation de préfinancement ;
- **PRECISE** le plan de financement :
  - Montant dépense subventionnable :4 151€HT 4 981.20 €TTC
  - Subvention 80 % 3 320.80 €
  - Autofinancement commune 830.20 €HT 1 660.40 €TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

---

## **Ic) Réalisation peinture murale sur bâtiment alambic (rapporteur : M. Jean-Luc CROISERAT)**

### **Le Conseil Municipal,**

**Considérant** le devis présenté par Stéphane HALBOUT pour la réalisation d'une fresque sur le bâtiment de l'alambic ;  
**Considérant** que les jeunes du village dont notamment le conseil des jeunes sont associés à cette réalisation ;

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **ACCEPTTE** le devis présenté pour un montant de 2 375 € ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché et à verser un acompte à la commande de 800 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

---

## **II - ECOLE – SORTIE SKI : DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE (rapporteur : M. David TETU)**

### **Le Conseil Municipal,**

**Considérant** le projet de l'école primaire de faire participer 2 classes à une journée ski pour un montant de 815.50 € comprenant le transport et la location de ski et de salle ;

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **DECIDE** une participation de 1/3 soit 272 € à la Coopérative Scolaire de l'École Primaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

### III - REAMENAGEMENT DE 2 PRETS (rapporteur : M. David TETU)

Le Conseil Municipal,

Considérant le projet de réaménagement de deux prêts de 4.09 % et 3.06 % dont l'échéance de remboursement est 2023 et 2025 ;

Considérant que la proposition de réaménagement fixe des nouveaux taux à 0.95 % pour 6 ans et 1.25 % pour 10 ans plus une indemnité de remboursement de 20 000 € .

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DECIDE** de ne pas donner suite à la proposition qui n'est pas intéressante pour la commune, à savoir :
  - pour un réaménagement sur 6 ans, un écart de - 4 000 €
  - pour un réaménagement à 10 ans, un écart de + 2 000 €

ADOPTE A L'UNANIMITE.

---

### IV - INSCRIPTION DES CHEMINS RURAUX AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES (PDIPR) (Rapporteur : M. Félix MACARD)

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

- **Vu** la loi du 22 juillet 1983 et la circulaire du 30 Août 1988, et le document élaboré par le Comité Départemental du Tourisme, en concertation avec les acteurs locaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Déclare** avoir pris connaissance des itinéraires de randonnée non motorisée et hors neige destinés à compléter le PDIPR sur notre commune (**carte complète du réseau de randonnée sur la commune ci-jointe**),
- **Demande** au Conseil Départemental d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées institué par la loi, les chemins ruraux ou portions de chemins ruraux et les portions d'itinéraires traversant des terrains communaux ou sectionnaux correspondant aux nouveaux itinéraires et **au relevé cadastral ci-dessous** :

N° du tronçon	section cadastrale	n° de la parcelle	remarques diverses
<b>36a</b>	<b>ZI</b>	<b>62</b>	<b>Etang</b>
<b>36b</b>	<b>ZI</b>	<b>62</b>	<b>Etang</b>
<b>46</b>	<b>AD</b>	<b>22</b>	<b>Bois de Chevanny</b>
<b>48</b>	<b>AD</b>	<b>19-21-23-25-30-31-34</b>	<b>Bois de Chevanny</b>
<b>53</b>	<b>AB</b>	<b>14</b>	<b>Bois de la Mange</b>

- **Prend acte** qu'il s'engage ainsi:

- 1 - à conserver à ces chemins leur caractère public et ouvert, et à en empêcher l'interruption par des clôtures non ouvrables,
- 2 - à ne pas les aliéner,
- 3 - à prévoir le remplacement des dits chemins en cas de modifications nécessaires (suppression, remembrement, cession, ...),

- **Précise** que la commune est couverte en responsabilité civile pour les activités de randonnées sur ses chemins.

- **Autorise** le balisage, l'entretien et l'aménagement de(s) l'itinéraire(s) conformément à la Charte de Balisage en vigueur,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

---

## V – PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSE PAR UN ELU (Rapporteur : Mme Nathalie GOUHOT)

L'Adjointe à l'Urbanisme expose qu'elle a visé l'arrêté autorisant Monsieur le Maire, Félix MACARD, à construire une maison individuelle. Elle précise que cet arrêté est entaché d'illégalité et doit être retiré car elle n'a pas été désignée par le conseil municipal.

Monsieur le Maire, intéressé par cette affaire, ne prend pas part au vote et se retire de la salle.

**Le Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Luc CROISERAT, Premier Adjoint, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **DECIDE** que l'arrêté du PC 039 233 16 D0016, en date du 02/12/2016, délivré à M. Félix MACARD est annulé et remplacé suite au recours gracieux de la Sous-Préfecture ;
- **DESIGNE** Mme Nathalie GOUHOT, Adjointe à l'Urbanisme pour signer le permis de construire délivré à Monsieur MACARD, Maire.
- **PRECISE** que cette délibération annule et remplace celle du même jour traitant le même sujet suite à erreur matérielle.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

---

## VI – ORGANISATION DES ASTREINES (Rapporteur : M. Félix MACARD)

**VU** la délibération en date du 19/12/2001 et l'état des lieux en date du 23/10/2001 organisant les modalités d'aménagement et de réduction du temps de travail dans la collectivité dans le cadre du passage aux « 35 heures ».

**VU** l'avis favorable du CT en date du 02/02/2017 ;

**CONSIDERANT** qu'il s'avère nécessaire d'organiser, dans l'intérêt du service, la mise en œuvre des astreintes au sein des services,

L'autorité territoriale propose d'organiser les astreintes du personnel :

Le Conseil, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre en place, depuis le 01/01/2017 **l'astreinte dite astreinte d'exploitation** dans les cas suivants : interventions diverses sur le territoire communal déclenchées par un élu.
  - ✓ Périodicité : les WE (vendredi soir au lundi matin) + jours fériés toutes les semaines.
  - ✓ Moyens mis à disposition : - téléphone- véhicule
  - ✓ Services et personnels concernés :
    - services :.technique
    - nombre d'agent : 4
    - emplois et grades : Technicien Territorial : 1
    - Adjoints techniques : 3
  
    - Statut (*indiquez le nombre*) :
      - Titulaire : 4
  - ✓ Modalités de rémunération ou de compensation des astreintes : indemnité d'astreinte selon réglementation en vigueur.
  - ✓ Modalités de compensation des interventions et déplacements réalisés au cours de l'astreinte : repos compensateur (en pourcentage du temps d'intervention).
- **PRECISE** que :
  - les taux des indemnités seront revalorisés automatiquement, sans autre délibération, en fonction des revalorisations réglementaires qui pourraient intervenir,
  - les crédits nécessaires sont inscrits au budget ou s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- **AUTORISE** M le Maire à signer tout document utile afférent à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

---

**VII – MARCHES CONTRACTES**

1175/80	Panneaux	Signaux Girod	128.35 €	21578
			151.99 €	
1176/80	Voirie Clos des Forges	Eurovia	12 000.00 €	2151
1177/80	Plastifieuse/vidéoprojecteur GS	Papeterie Jeanneret	645.83 €	2188
1178/80	candélabre chemin Arbres secs	Demongeot	2 367.84 €	21534
01/01	2ème acpte et solde tracteur	GRIFFON	6 500.00 €	21571
02/01	bancs EM	DIRECT D	626.23 €	2188

---

**VIII – DIVERS****a) EDF – Motion de soutien contre la fermeture de la Boutique de Dole**

Le Maire fait part du courrier du délégué syndical CGT de ENERGIE Franche Comté Sud portant à notre connaissance de la fermeture imminente de la Boutique de Dole ;

**Le Conseil Municipal,**

**Considérant** la fermeture annoncée de cette structure ainsi que des 75 autres sur le territoire national

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

**SE DECLARE OPPOSE** à la fermeture de ces lieux d'accueil sur le territoire.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

---

**b) Mini salle polyvalente (Rapporteur : M. Michel RIGOLET)**

Le Conseil Municipal,

**Considérant** la consultation lancée auprès de 3 Maîtres d'œuvre pour la réalisation d'une étude sur la construction d'une mini salle polyvalente ;

**Considérant** que 2 cabinets d'Architecte ont répondu à l'offre ;

**Considérant** l'analyse des offres par le Comité de Pilotage qui propose de retenir le Cabinet Roux pour une offre à 8.50 % sur le montant des travaux ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **RETIENT** le Cabinet Roux, mieux-disant pour une offre à 8.5 % sur un montant estimé à 200 000 € HT, soit 17 000 € HT ;
- **AUTORISE** le Maire ou les Adjoints à signer le marché.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Départ de M. BOURGEOIS-REPUBLIQUE à 19 h 40.

**Fin de séance à 19 h 45**